

NOVEMBRE 2011

Stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD

SOMMAIRE

Résumé	page 3
I – Introduction	page 4
II - Les enjeux de la coopération régionale pour les géographies ultramarines	page 5
III - L'expérience de l'AFD sur les thématiques de coopération régionale	page 7
IV - Les principaux objectifs de la stratégie de coopération régionale	page 7

RESUME

Le Conseil interministériel de l'Outre-mer de novembre 2009 a demandé à l'AFD « *d'établir, à côté de sa stratégie « internationale » et de sa stratégie « Outre-mer », une stratégie « coopération régionale », destinée à mieux prendre en compte les intérêts régionaux des départements et collectivités de l'Outre-mer* » (mesure VI-1).

La stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD vise à favoriser les synergies entre ces deux mandats et à promouvoir une dynamique positive entre les collectivités ultramarines et les Etats et territoires étrangers voisins en favorisant les échanges et les complémentarités entre eux.

Il est proposé d'articuler la stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD autour des trois objectifs principaux suivants : (i) favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint, (ii) promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle régionale, (iii) intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française, dimension sous-jacente des interventions de l'AFD dans les Etats étrangers.

Il est proposé d'adopter une démarche en deux étapes :

- (i) la définition d'un socle commun d'objectifs valable pour tous les espaces géographiques, objet de la présente note ;
 - (ii) dans un deuxième temps, en s'appuyant sur ce socle, l'élaboration d'une stratégie par espace géographique afin de prendre en compte les spécificités de chaque zone. Des groupes de travail pourront être mis en place à cette fin dans chaque espace géographique.
-

I – Introduction

Le Conseil interministériel de l’Outre-mer de novembre 2009 a demandé à l’AFD « *d’établir, à côté de sa stratégie « internationale » et de sa stratégie « Outre-mer », une stratégie « coopération régionale », destinée à mieux prendre en compte les intérêts régionaux des départements et collectivités de l’Outre-mer »* (mesure VI-1).

Cette stratégie « coopération régionale » vise à favoriser les synergies communes entre ces deux mandats et à promouvoir une dynamique positive entre les collectivités ultramarines et les Etats et territoires étrangers voisins en favorisant les échanges et les complémentarités entre eux.

L’AFD intervient Outre-mer, à travers un mandat de contribution au développement économique et social, pour (i) soutenir l’investissement des collectivités locales via ses prêts bonifiés dans le cadre d’une approche d’appui-conseil et (ii) favoriser l’essor du secteur privé et la création d’emploi par l’intermédiaire de prêts, de garanties et en assurant la représentation des produits OSEO. Dans les Etats étrangers voisins, le groupe AFD soutient les politiques publiques de ces Etats par l’intermédiaire de subventions et de prêts concessionnels ou non concessionnels et finance également l’essor du secteur privé. Il existe des points de convergence substantiels entre ces deux mandats, avec notamment l’objectif commun d’un développement économique, social et environnemental équilibré.

Les espaces géographiques couverts par les enjeux de coopération régionale sont les suivants : l’Océan Indien, la Caraïbe, le Plateau des Guyanes, le Pacifique Sud et, pour le cas plus spécifique de Saint-Pierre et Miquelon, l’Atlantique Nord. La liste des géographies ultramarines et des Etats étrangers voisins concernés par les questions de coopération régionale est présentée en annexe de ce document. Si les problématiques ne se posent pas forcément dans les mêmes conditions pour chacun de ces espaces, ils partagent des enjeux communs. De même, les paramètres d’intervention et les leviers d’actions de l’AFD répondent, pour l’essentiel, à des caractéristiques et contraintes communes.

L’approche retenue pour la stratégie de coopération régionale de l’AFD est une démarche en deux étapes :

- (i) définition d’un socle commun d’objectifs valable pour tous les espaces géographiques, objet de la présente note ;
- (ii) dans un deuxième temps, en s’appuyant sur ce socle, l’élaboration d’une stratégie par espace géographique afin de prendre en compte les spécificités de chaque zone. Des groupes de travail pourront être mis en place à cette fin dans chaque espace géographique

II - Les enjeux de la coopération régionale pour les géographies ultramarines

S'ils sont disséminés aux quatre coins du globe, les départements et collectivités d'Outre-mer (DCOM) français présentent des similitudes : (i) un éloignement de la métropole (la distance qui sépare les collectivités territoriales d'Outre-mer de la métropole varie de 4 600 kms à 19 000 kms), (ii) l'insularité¹, (iii) un contexte institutionnel et économique déconnecté de celui de ses voisins² et (iv) un marché intérieur restreint³ (entre 6 200 et 845 000 habitants en 2011).

L'analyse de la structure du commerce des DCOM fait ressortir une nette prédominance des liens institutionnels sur la réalité géographique. En moyenne, la métropole représente 45 % des importations et 36 % des exportations ultramarines. Inversement, le commerce régional ne représente en moyenne que 10 % des importations et 26 % des exportations (et 20 % hors Martinique, qui représente un cas spécifique : les exportations de produits pétroliers de la raffinerie SARA vers la Guadeloupe et la Guyane représentant en effet la quasi-totalité des exportations régionales).

Tableau 1 : Commerce de biens avec la métropole et avec les pays voisins des géographies ultramarines

2010	Population	Part de la métropole dans les importations (%)	Part des pays et DCOM voisins dans les importations (dont départements et collectivités françaises) (%)	Part de la métropole dans les exportations (%)	Part des pays et DCOM voisins dans les exportations (dont départements et collectivités françaises) (%)
Guadeloupe	404 400	62,3	14%	49%	36%
Guyane	232 200	44,3	16%	44%	13%
Martinique	399 600	54,2	14%	32%	62%
Mayotte	207 000	43	6,5 (6)	46	35 (9)
Nouvelle-Calédonie	247 300	22	16%	26%	7%
Polynésie française	267 000	28	1%	18%	4%
La Réunion	833 500	54	4,1 NS (0,02 %)	32,1	20 (9,3)
Wallis & Futuna	12 800	31		-	-
<i>Moyenne (non pondérée)</i>		45%	10%	36%	26%

Source : IEOM/IEDOM, rapports annuels 2010, Juin 2011 (données de St Martin et de St Barthélemy non disponibles) ; INSEE

¹ Seule la Guyane n'est pas une île. Pour autant, la présence de la forêt amazonienne génère des contraintes d'isolement similaire à l'insularité : problématique d'accès, etc.

² A l'exception notable de Saint-Pierre et Miquelon et, surtout, de la Nouvelle-Calédonie qui a comme voisins deux pays de l'OCDE : l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

³ Ils présentent également des divergences, à la fois institutionnelles (départements versus territoires avec une forte autonomie), démographiques (croissance record de la population en Guyane et Mayotte, versus vieillissement accéléré aux Antilles) et économiques (le rapport de PIB/habitant est de 1 à 2,5 entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna ; de 1 à 3 entre La Réunion et Mayotte).

La métropole exporte 6,5 Mds € de biens et de marchandises vers les DCOM et y importe 0,6 Md € ; les COM n'étant pas inclus dans le territoire national en matière de commerce extérieur, la France dispose d'un bénéfice commercial « optique » de 0,9 Md € à l'égard de ces collectivités.

Etudié sous le prisme de l'analyse économique, cette prédominance des relations avec la métropole est moins paradoxale qu'il n'y paraît. La littérature économique montre en effet que si la proximité géographique constitue un des paramètres déterminants des partenaires commerciaux, le niveau de développement, l'appartenance à un environnement institutionnel et culturel commun ainsi que la complémentarité des systèmes productifs y jouent également un rôle crucial. Au-delà de la distance géographique séparant deux territoires, c'est la facilité d'accès et le coût associé qui est déterminant. Dans le cas d'îles à faible marché intérieur, les contraintes logistiques d'approvisionnements jouent un rôle clé. Les principes d'économies d'échelles et de routes maritimes conduisent à la prédominance d'une source d'approvisionnement unique⁴ : le Vanuatu est très tourné vers l'Australie, les îles indépendantes des Caraïbes vers les Etats-Unis, etc.

Dans le cas des départements d'Outre-mer, l'appartenance à l'Union européenne et l'application des règles et normes associées renforcent ce « biais » favorable aux échanges avec les pays de l'UE au premier rang desquels la métropole. Enfin, les logiques microéconomiques au niveau des entreprises parachèvent cette prédominance : les entreprises affiliées à des groupes métropolitains se tournent logiquement vers leur maison-mère quand il s'agit de déterminer l'origine de leurs approvisionnements (les grandes surfaces par exemple).

Pour autant, des marges significatives existent pour que les géographies ultramarines françaises tirent mieux partie de leur positionnement géographique et les politiques publiques ont renforcé leur orientation en ce sens.

Les Etats généraux de l'Outre-mer, en mettant en avant le « développement endogène », ont insisté sur la nécessité d'une plus grande insertion régionale. De même, certaines collectivités locales ultramarines, convaincues de leur indispensable ancrage dans leur environnement régional, développent une stratégie d'insertion régionale renforcée. Ces stratégies, si elles présentent une dimension économique évidente, sont également imprégnées d'enjeux politiques et sociaux : les géographies ultramarines ne peuvent se désintéresser des évolutions de leur voisinage immédiat qui peuvent avoir un impact par exemple en matière de santé publique (épidémies) ou de flux migratoires.

L'AFD, forte de sa connaissance des économies ultramarines et des économies voisines, peut et doit continuer à jouer un rôle dans le renforcement des liens entre les DCOM et leur Etats voisins, d'une part, entre les DCOM d'une même zone géoéconomique, d'autre part : (i) Réunion – Mayotte ; (ii) Nouvelle-Calédonie - Wallis et Futuna – Polynésie française ; (iii) Départements français d'Amérique.

⁴ Il est ainsi moins coûteux de faire traverser à une bouteille d'eau – pourtant un produit pondéreux - la moitié du globe terrestre dans des containers sur une ligne régulière que de la transporter dans une île voisine s'il faut à cette fin y affréter un bateau spécial.

III - L'expérience de l'AFD sur les thématiques de coopération régionale

En matière de coopération et d'insertion régionale, l'AFD a été chargée, conformément au CICID de 14 février 2002, de promouvoir les échanges et les projets portant sur des problématiques communes aux collectivités ultra-marines et aux pays de leur zone géographique, en collaboration, le cas échéant, avec les organisations et les banques de développement régionales. Dans ce cadre, elle peut intervenir, soit sur des projets régionaux, soit sur des projets nationaux, notamment dans une optique de coopération transfrontalière.

L'expérience de près d'une dizaine d'années permet de tirer les enseignements suivants :

- (i) le caractère fécond des projets, s'appuyant sur des organisations régionales, destinés à renforcer les actions sur des enjeux régionaux communs tels que les épidémiologies, les questions environnementales ou la prévention des risques naturels ;
- (ii) les résultats contrastés suivant les DCOM du développement des échanges économiques avec leurs voisins immédiats ;
- (iii) l'intérêt de s'appuyer sur les stratégies de coopération régionales des grandes collectivités d'Outre-mer, notamment les régions.

IV - Les principaux objectifs de la stratégie de coopération régionale

Cette stratégie se structure autour de trois objectifs principaux :

- ⇒ Favoriser les échanges économiques ;
- ⇒ Promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle régionale ;
- ⇒ Intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française, dimension sous-jacente des interventions de l'AFD dans les Etats étrangers.

4.1 Favoriser les échanges économiques comme vecteur de développement conjoint

Concernant les DOM, l'action de l'AFD pour favoriser les échanges économiques au niveau régional s'insère dans la politique européenne et française en la matière. Elle est par ailleurs en cohérence avec les choix qui ont été faits dans le cadre de la loi LODEOM (notamment en matière d'énergies, TIC, environnement et tourisme).

Les Accords de Partenariat Economique (APE) négociés par l'Union Européenne avec ses partenaires ACP devraient se traduire à moyen terme par un désarmement tarifaire des pays ACP voisins des départements d'Outre-mer, et par conséquent par l'apparition d'opportunités commerciales pour les Outre-mer dans certains secteurs. A court terme toutefois, le mandat de négociation de la Commission européenne indique que «le calendrier de démantèlement tarifaire et la liste des produits concernés par la libéralisation des échanges des États ACP refléteront les contraintes économiques, sociales et environnementales auxquelles ils sont confrontés ainsi que leur capacité à adapter leurs économies au processus de libéralisation ».

La stratégie de coopération régionale de l'AFD prendra en considération l'impact de cette ouverture progressive en intégrant la notion de complémentarité économique et en privilégiant les secteurs à forte valeur ajoutée dans lesquels les Outre-mer ont un

positionnement commercial relatif favorable dans leurs relations avec leur environnement proche.

L'ouverture commerciale à venir ne sera vraiment génératrice d'exportations pour les Outre-mer, et donc de création de valeur et d'emplois induits, que si elle devient facteur de développement d'une demande solvable de proximité. Les géographies ultramarines pourraient alors bénéficier à moyenne ou longue échéance, du développement économique de leurs voisins. De plus, les DOM bénéficieraient indirectement de la réduction de l'écart de développement avec leurs voisins immédiats, car cet écart est facteur de tensions notamment migratoires.

Le mandat « développement économique et social » de l'AFD dans les Etats étrangers voisins apparaît ainsi cohérent avec les intérêts de long terme des DCOM et ne saurait avoir pour conséquence de porter atteinte aux intérêts stratégiques, et notamment commerciaux, des Outre-mer proches.

L'intensification des échanges régionaux requiert à la fois l'existence d'infrastructures adéquates et la présence d'entreprises tournées vers l'international. Ce sont sur ces deux axes que l'action de l'AFD peut être la plus efficace.

- Le développement des infrastructures et des services

Le développement des infrastructures, notamment portuaires, aériennes et de télécommunication, est indispensable au renforcement des échanges de biens et services dans la région. L'AFD s'y attelle en finançant des infrastructures aussi bien dans les DCOM que dans les Etats voisins.

Du point de vue des DCOM, le développement des infrastructures dans les pays voisins permet de réduire les « coûts d'approche » des marchés voisins (gains de temps et d'argent via la réduction des « tracasseries » logistiques). Dans l'instruction de ces projets d'infrastructures dans les pays voisins, l'AFD veillera à s'assurer de leur cohérence et de leur complémentarité avec celles dans les DCOM.

Exemple – Réhabilitation de la route Melville Hall-Roseau à la Dominique

La route Melville Hall-Roseau constitue l'axe principal de l'île permettant l'acheminement des touristes vers la capitale et les lieux de séjour. Les travaux de renforcement de la route existante sont financés par un prêt de l'AFD. **Les travaux sont réalisés par une entreprise guadeloupéenne.** Ce projet (prêt de 15MEUR au gouvernement de la Dominique) bénéficie d'un partenariat avec le Conseil Général de Martinique dont l'objectif est d'apporter un appui à la Maîtrise d'Ouvrage (le Ministère des Travaux Publics). Cet appui s'est matérialisé par plusieurs missions d'expertises entre 2007 et 2010 qui ont permis de s'assurer de la qualité du travail réalisé par la mission de contrôle et de la pertinence des options techniques retenues. Cet appui s'inscrit dans le cadre d'un accord de partenariat entre l'AFD et le Conseil Général de la Martinique et fait l'objet d'un financement par le Fond de Coopération Régionale (FCR) à hauteur de 50 K€.

En phase de construction, ces infrastructures génèrent également des opportunités de marché pour les entreprises ultramarines (cf. exemple de la route Melville Hall-Roseau). Dans le respect de ses règles d'intervention (aide déliée, application des procédures de marché public de la maîtrise d'ouvrage), l'AFD veillera à ce que les entreprises ultramarines soient dûment informées des opportunités générées par ses financements dans les Etats voisins (informations sur sites internet, conférence, etc.).

Certains services peuvent aussi justifier pleinement une approche régionale. Si cette approche n'est pas évidente pour des géographies très isolées comme la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie, il est par contre possible sur des géographies voisines d'envisager des approches complémentaires : les îles de La Réunion et de Maurice pourraient par exemple bénéficier pleinement d'une offre touristique de package, associant tourisme balnéaire à Maurice et tourisme plus orienté vers la culture et les terres intérieures à La Réunion, ce qui pourrait permettre de donner un second souffle à leur offre nationale, en visant une cible plus diversifiée.

- Le financement des entreprises souhaitant développer leurs activités à l'international

Le mandat de l'AFD dans l'Outre-mer inclut la promotion du secteur privé et le développement des entreprises. Dans ce cadre, une vaste palette d'outils financiers existe pour appuyer les entreprises ultramarines souhaitant développer leur activité dans la région, et plus largement à l'international :

- le fonds DOM, le fonds de garantie de Mayotte (FGM), le fonds de garantie de Saint-Pierre et Miquelon (FGSPM) et la SOGEFOM dans le Pacifique peuvent apporter leur garantie pour des investissements liés au développement des activités à l'international ;
- les prêts à l'export et les contrats de développement à l'international d'OSEO (que l'AFD représente dans les DOM) permettent de financer la croissance du besoin en fonds de roulement d'une entreprise lié au développement de son activité à l'international ;
- l'AFD peut financer en prêt direct une entreprise qui souhaiterait investir dans son appareil productif pour exporter à partir de son département d'origine ;
- les entreprises françaises (*a fortiori* ultramarines) peuvent bénéficier des prêts et des prises de participations de Proparco pour financer leur implantation sur les marchés des pays voisins, comme ceci a été par exemple le cas pour une entreprise réunionnaise (Aquapesca) qui s'est implantée au Mozambique ;
- une garantie ARIZ peut être accordée pour un prêt d'une banque ultramarine à une entreprise ultramarine pour financer un projet dans un Etat étranger de la sous-région.

Dans le cadre de sa stratégie de coopération régionale, l'AFD veillera à mieux faire connaître l'ensemble de ces produits financiers via la mise en place d'outils de communication spécifiques (conférences, brochures dédiées, etc.).

L'AFD s'attèlera également à contribuer à une meilleure connaissance de leurs potentialités d'exportation par les entreprises ultramarines. Dans le cadre du fonds d'étude CIOM (2 M. € disponibles en 2011), et en concertation avec les trois commissaires au développement endogène (Guyane, Antilles, Océan Indien) en poste depuis décembre 2010, l'AFD participe activement à la réalisation d'études stratégiques sur l'insertion économique des DOM dans leur environnement régional (étude achevée pour la Guyane, en cours pour La Réunion et en voie de lancement pour les Antilles). Le développement de partenariats avec UBIFRANCE, les CCI et les organisations patronales (ex. ADIR à La Réunion) sera privilégié.

Les actions de l'AFD en faveur du développement des entreprises régionales à l'exportation pourront aussi inclure le financement, à taux de marché, d'un investissement direct étranger d'une entreprise d'un pays voisin dans une géographie ultramarine.

L'AFD pourra enfin mettre en place des PRCC (programme de renforcement des capacités commerciales) visant à faciliter les échanges commerciaux régionaux dans les géographies considérées. Un PRCC sur la zone de l'Océan Indien est ainsi en cours d'instruction.

**Exemple du soutien apporté par l'AFD à l'entreprise Guyacom
pour développer ses activités à l'export**

L'AFD a soutenu en 2010 le projet de construction d'une dorsale terrestre hertzienne entre la Guyane et l'Etat brésilien de l'Amapa porté par la société Guyacom. Cette dorsale permet d'offrir aux internautes couverts une liaison internet haut débit beaucoup moins onéreuse et plus sûre que les seules connexions satellitaires dont ils bénéficient actuellement. Pour soutenir la réalisation de cet investissement de part et d'autre de la frontière, l'AFD a eu recours à deux outils différents : une garantie ARIZ sur un prêt bancaire adossé aux investissements réalisés au Brésil et une garantie Fonds DOM sur le prêt bancaire adossé aux investissements. Guyacom avait précédemment bénéficié d'une intervention d'Alyse Guyane, outil de capital risque guyanais dans lequel l'AFD est partenaire aux côtés du conseil régional, du CNES et de la CDC.

4.2 Promouvoir les biens publics mondiaux à l'échelle régionale

L'AFD est fortement impliquée dans toute sa zone d'intervention sur les thèmes du climat et de la biodiversité. Les BPM sont d'ailleurs au cœur de son mandat dans les pays émergents.

Relativement à la lutte contre le réchauffement climatique, l'AFD participe au financement de plusieurs plans nationaux en Indonésie, au Vietnam, au Mexique et à l'île Maurice. Selon les pays, les projets mixent des objectifs d'atténuation (réduction d'émissions / stockage de CO2) et d'adaptation aux conséquences de ce réchauffement. Parmi celles-ci, déjà constatées ou prévisibles : occurrence de phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents et extrêmes (cyclones, inondations, sécheresse...), montée des eaux etc....

**Exemple de projet AFD de coopération régionale sur le climat :
Le projet régional de prévention et de traitement des risques et de gestion des catastrophes
naturelles dans la région Sud-Ouest de l'Océan Indien.**

Les îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien sont exposées à de nombreux aléas climatiques et géologiques qui peuvent causer d'importants sinistres. Ces territoires présentent globalement une exposition identique alors que les capacités de prévention et de réponse sont très disparates. L'AFD contribue à hauteur de 2 M. € à un projet porté par la Commission de l'Océan Indien (COI) qui vise à réduire de façon substantielle les pertes en vies humaines et les dommages subis par les collectivités / pays en biens sociaux, économiques et environnementaux dus à des catastrophes naturelles. Il s'agit de réduire tous les impacts possibles dans les Etats membres de la COI en renforçant la solidarité régionale par la promotion de mécanismes et outils communs. Le projet contribue au renforcement de la légitimité de la présence française dans cette région du monde, la Réunion disposant des seules forces de projection significatives, avec notamment les FASZOI et la Protection Civile, susceptibles d'être mobilisées en réponse aux catastrophes. A noter que la prise en compte des risques de nature épidémiologique (grippe aviaire, chikungunya...) a fait l'objet d'une subvention de 5,6 M€ de l'AFD à la COI en 2008. Cette expérience, en cours, relève d'une approche régionale BPM/santé. Elle pourrait être poursuivie si les résultats sont concluants.

L'augmentation des risques de nature climatique se conjugue à une croissance de la vulnérabilité des économies dont la production énergétique est essentiellement à base de carbone (hydrocarbures, gaz). La tendance générale à la raréfaction des ressources, accompagnée de comportements hautement spéculatifs sur les marchés hydrocarbures, a des répercussions majeures sur les économies concernées.

Les DCOM présentent de fortes similitudes géographiques, climatiques et énergétiques avec de nombreux Etats étrangers, dans leur sphère régionale ou au-delà. En outre, le fait qu'il s'agisse de sociétés insulaires, physiquement isolées, rend toutes politique et initiative en matière de climat très démonstratives et riches d'enseignement, y compris pour les Etats étrangers. Il en est ainsi du Grenelle de l'Environnement et de ses déclinaisons ultramarines comme le projet GERRI à La Réunion. L'objectif n'est pas de chercher à dupliquer dans des pays voisins ou similaires un modèle de développement culturellement et économiquement spécifique à la France, mais plutôt de présenter un modèle qui a sa propre cohérence politique, économique et sociale, et qui peut être une source d'inspiration pour des Etats étrangers.

A ce titre, l'association des élus ultramarins, nationaux ou locaux, et de partenaires comme l'ADEME, le CIRAD, EDF ou l'ONF, capables de témoigner et d'être force d'inspiration, est essentielle pour la promotion régionale, voire plus lointaine, de politiques vertueuses en matière climatique. Au-delà de l'intérêt intrinsèque pour le climat, cette approche est importante pour un acteur bilatéral d'aide publique au développement comme l'AFD, car elle la positionne comme force de proposition et de « pontage » entre acteurs étrangers et français, pouvant offrir des opportunités de dialogues entre élus, établissements publics... Ces dialogues sont recherchés par nos partenaires étrangers, dialogues que les institutions multilatérales de développement comme la Banque mondiale ont structurellement beaucoup de difficultés à proposer.

Relativement à la biodiversité, grâce à ses collectivités d'Outre-mer, la France dispose d'un des premiers patrimoines mondiaux, maritime (10 millions de km² de zone économique exclusive, 10% de la totalité des récifs coralliens de la planète...) et terrestre (forêts de La Réunion et surtout de Guyane, où il reste un des derniers grands espaces préservés de forêt primaire équatoriale amazonienne...). Cette situation donne à la France une légitimité et une responsabilité particulières dans les négociations internationales sur la biodiversité, comme l'a montré la dixième conférence de la Convention sur la diversité biologique qui s'est tenue à Nagoya en octobre 2010.

Exemple de projet AFD-FFEM de coopération régionale associant climat et biodiversité

L'Ile Maurice a bénéficié en 2009 d'un prêt budgétaire de l'AFD de 125 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique nationale « Maurice Ile Durable ». Cette aide-programme environnement est adossée à un programme ambitieux de coopération technique où les acteurs réunionnais ont une place prépondérante. Le programme visait initialement les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et s'étend progressivement aux thèmes plus larges de l'adaptation aux changements climatiques et de la biodiversité. L'AFD a notamment facilité un accord entre l'ADEME Réunion et le gouvernement mauricien, et de nombreux axes de coopération ont pu être identifiés : développement des énergies renouvelables, maîtrise de la demande énergétique dans les bâtiments, etc.

Les écosystèmes ultramarins sont relativement préservés, en regard de la situation dans le reste du monde. Mais ceux-ci restent en général très dépendants de l'environnement régional, et une approche mutualisée s'avère indispensable pour le bénéfice de tous les acteurs. L'AFD et le FFEM, par leurs relations avec les principales ONG environnementales dans le monde et par leur connaissance des acteurs locaux de la biodiversité dans les collectivités d'Outre-mer et les Etats voisins, peuvent contribuer à promouvoir cette incontournable coopération régionale. Au-delà de l'importance de la préservation régionale

des écosystèmes, si la France n'assurait pas la promotion et l'intégration régionale de la biodiversité des Outre-mer, cela pourrait impacter sa légitimité dans le dialogue international.

Exemple de projet AFD-FFEM de coopération régionale sur la biodiversité :
L'initiative CRISP

L'initiative pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens dans le Pacifique (CRISP), portée par la France et préparée par l'AFD dans un cadre interministériel depuis 2002, a pour but de fédérer une démarche régionale pour l'avenir de ces milieux uniques et des peuples qui en dépendent. Le CRISP permet de définir et de mettre en œuvre des stratégies et des projets visant à préserver la biodiversité des récifs coralliens et à valoriser les services économiques et environnementaux qu'ils apportent, tant au niveau local que global. La contribution de l'AFD (5M€) et du FFEM (2 M€) ont eu un effet d'entraînement important en emportant l'adhésion d'autres bailleurs de fonds (Conservation International, WWF, AusAid, NZAid ...) et permettant de porter le montant global du projet à plus de 15 M€.

4.3 Intégrer une déclinaison ultramarine spécifique dans la promotion de l'influence française

L'action de l'AFD dans les Etats étrangers incorpore une dimension sous-jacente de promotion de l'influence française, et plus spécifiquement de valorisation des atouts économiques de la France et de mise en réseau des savoir-faire français. Ce cadre général intègre une déclinaison spécifique pour les territoires ultramarins.

La prise en compte des intérêts français s'effectue dans le respect des modalités d'intervention de l'AFD (insertion dans les stratégies de nos partenaires, aide déliée, procédures d'appel d'offre, etc.) en privilégiant des secteurs d'interventions où l'expertise française est reconnue, en développant des composantes spécifiques d'un projet qui met en valeur cette dernière ou encore via la promotion de partenariats.

La réalisation de cet objectif est par définition tributaire des besoins et potentialités de chacune des zones concernées par la stratégie de coopération ultramarine. L'approche concrète, « de terrain », de cette dimension sera mise en évidence dans les déclinaisons régionales de cette stratégie. A titre illustratif, le projet sur l'île Maurice (cf. encadré ci-dessus) montre que les BPM peuvent par exemple être un vecteur important de promotion d'un modèle et de ses acteurs. Mais la valorisation des atouts français et ultramarins peut prendre d'autres formes, technologiques (par exemple promotion de certains produits tropicalisés, réalisés en Outre-mer) et institutionnels / économiques (par exemple promotion de l'expertise française des agences de l'eau), comme le montre les deux exemples présentés dans l'encadré ci-dessous.

Deux exemples de valorisation de l'expertise française dans le cadre de projets de l'AFD

L'AFD a facilité le montage d'un partenariat entre le SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud Martinique) et WASCO (Water and Sanitation Company), compagnie des eaux de Sainte-Lucie qui va bénéficier d'un financement de l'UE (Facilité Eau) à hauteur de 350K€ et qui sera cofinancé par l'AFD. Ce partenariat a pour objectif de faciliter l'échange d'expertise et de valoriser l'expérience martiniquaise à Sainte-Lucie en travaillant autour de trois grands axes : la planification, les systèmes d'alimentation en eau dans les zones rurales et la stratégie d'assainissement de Sainte-Lucie. Sur la base de ces travaux, l'AFD pourrait instruire un financement pour répondre aux besoins de Sainte-Lucie en matière d'eau et d'assainissement.

En Haïti, l'AFD est chargée de cofinancer la réhabilitation et la reconstruction de l'Hôpital Universitaire d'Etat de Port-au-Prince, structure de 800 lits (18.1M€ en cofinancement avec Usaid et l'Etat haïtien, initié en 2010). Le projet vise à reconstruire et mettre aux normes les infrastructures de l'hôpital, mettre à niveau l'équipement des principaux services, améliorer le niveau de soins en renforçant les capacités du personnel clé et contribuer à l'amélioration du fonctionnement de l'établissement. L'apport français comprend une subvention de 1M€ dédiée au renforcement des capacités de l'hôpital. Les activités financées par cet apport seront mises en œuvre dans le cadre de partenariats avec un certain nombre d'opérateurs français, parmi lesquels les CHU de la Martinique et de la Guadeloupe.

La promotion de l'influence ultramarine dans les Etats voisins par l'AFD passe par une bonne connaissance, par les agences AFD présentes dans les Etats étrangers, des compétences spécifiques disponibles dans les géographies ultramarines.

Annexe 1

Espaces géographiques concernés par la stratégie de coopération régionale ultramarine de l'AFD

Océan Indien

La Réunion, Mayotte

Les Comores, Madagascar, les Seychelles, Maurice, le Mozambique et l'Afrique du Sud

Plateau des Guyanes

Guyane

Guyana, Brésil (Amapa) et Surinam

Caraïbe

Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Antigua&Barbuda, Cuba, Dominique, Sainte-Lucie, République Dominicaine, Haïti, Trinidad & Tobago, Saint Vincent & Grenadines, St Kitts & Nevis, Grenade, Antilles néerlandaises, Antilles britanniques, Jamaïque.

Pacifique

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis & Futuna,

Vanuatu, Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Etats fédérés de Micronésie, Iles Cook, Iles Marshall, Palau, Kiribati, Nauru, Tonga, Tuvalu, Samoa occidentales

Etats associés et territoires de : Niue, Tokelau, Pitcairn

Atlantique Nord

Saint Pierre & Miquelon